



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2025

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Gilbert EL KAÏM, Sabine LOPEZ, Charlotte L'HERMITE (présente à partir de l'affaire n°3), Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSES : Sylvaine JABRE, Elisabeth AUMAGY, Isabelle DAUTRY donne procuration à Vincent BLANC.

ABSENT : Serge RENIET.

SECRETAIRE : Erik ROGER.

Affaire n°1 – Vote des taxes locales 2025 - budget principal.

2025-032

Bernard Cavallo, 1^{er} adjoint propose de reconduire en 2025 les taux appliqués en 2024 comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti	37,30 %	37,30 %
Taxe sur le foncier non bâti	40,75 %	40,75 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,13 %	12,13 %

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas augmenté les taux sur le foncier depuis 2022. Les augmentations de taux ont été réalisées par les autres entités qui perçoivent une part de la taxe foncière et par la hausse des bases décidée par l'Etat.

Anthony Richaud demande si la taxe d'ordures ménagères va augmenter.

Monsieur le Maire répond que c'est une compétence intercommunale et que l'affaire est mise à l'ordre du jour du prochain conseil de communauté.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°2 – Vote des subventions 2025.

2025-033

Nicolas Roberto, 3^{ème} adjoint présente les demandes de subventions déposées par les associations pour 2025 et les propositions soumises aux votes :

	Demandes 2025	Propositions
L'AMY	3 000,00 €	3 000,00 €
Les Petits Simianais	1 400,00 €	1 400,00 €
Les Riches Heures Musicales	6 500,00 €	6 500,00 €
Vivre à Simiane	2 000,00 €	2 000,00 €
Flore à Simiane	1 000,00 €	1 000,00 €
La Maison de Brian	8 000,00 €	1 000,00 €
Coopérative scolaire	2 400,00 €	2 200,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €	3 000,00 €
total	27 300,00 €	20 100,00 €

Il est proposé une baisse de 4% par rapport à 2024 sur le montant total. Les associations présentent leur demande en bon et due forme comprenant le cerfa renseigné et les document annexes. Ce dossier détaille les animations qui ont été organisées en 2024 et les manifestations qui sont prévues pour 2025. Il aide à la détermination du montant de la subvention qui sera allouée à chaque association.

La coopérative scolaire : une augmentation de la subvention est proposée en 2025 suite à la hausse des effectifs et à l'intervention exceptionnelle d'une semaine sur le thème du cirque.

Groupement des lieutenants de louveterie : il est proposé de ne pas verser de subvention cette année à cette association car elle n'a aucun impact direct sur la commune.

La Maison de Brian : il est proposé de ne pas accéder à leur demande car la subvention est allouée en fonction des activités réalisées. Le projet 2025 étant du même ordre que le projet 2024, il n'y a pas de raison d'augmenter la subvention 2025.

Gilbert Elkaïm : de nouveaux statuts ont été votés par l'association lors de la dernière assemblée générale en mars 2025. Considérant le projet de don à la commune de la propriété appartenant à Mme Cazin, il propose de réaliser un audit précis avec les nouveaux membres de l'association à propos de son fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°3 - Vote du budget 2025 – budget principal.

2025-034

Bernard Cavallo présente le projet de budget principal en équilibre comme suit :

Section d'investissement : 601 444,27 euros

Section de fonctionnement : 1 223 957,46 euros

Il indique que les recettes de fonctionnement sont toujours approximatives, en fonction de ce qui a été perçu en 2024, et en appliquant une baisse de 4 %. L'Etat fournit les renseignements concernant les dotations tardivement alors qu'il demande aux communes d'envoyer à l'avance le projet de budget aux élus.

Il propose de prévoir en dépenses de fonctionnement une inflation de 4 % par rapport à 2024.

Il présente les divers projets d'investissement concernant la voirie, les propriétés communales, les panneaux de voirie, les bornes à incendie....

Il rappelle que l'achat du terrain situé Chemin des vignes a été réalisé début 2025 alors que le prêt a été encaissé fin 2024.

Erik Roger : il a été interrogé par un administré sur l'éventuelle pose de protection autour des bornes à incendie notamment au niveau du cimetière.

Monsieur le Maire : il serait difficile de poser des protections sur toutes les bornes à incendie. Le problème au niveau du cimetière c'est le manque de places de parking.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le projet de budget eau et assainissement en équilibre comme suit :

Section d'investissement : 343 758,86 euros

Section de fonctionnement : 610 136,83 euros

Il précise que le prix de l'eau achetée par la commune est passé de 0,00102 € TTC en 2024 à 0,00115 € TTC (hors abonnement) en 2025 mais que les tarifs facturés aux abonnés n'ont pas été modifiés par la municipalité. Il détaille les recettes et les dépenses prévues cette année, notamment pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration à Cheyran et de réhabilitations de celles de Carniol et Chavon. Il précise que le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau ont accordé les subventions sollicitées pour ce projet. Il sera nécessaire de réaliser un prêt à moyen terme pour financer le reste à charge et un prêt à court terme pour financer les subventions et le FCTVA, dans l'attente de l'encaissement de ces recettes.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5 - Travaux coordonnés avec le SDE 04 pour l'enfouissement du réseau de télécommunications à la Brèche.**2025-036 et 037**

Monsieur le Maire présente les conventions de mandat proposées par le SDE 04 pour l'enfouissement des réseaux Orange et fibre en même temps que le réseau d'électricité sur le Chemin de la Brèche. La participation financière de la commune est estimée à 23 019,40 € TTC payé au SDE 04 en 4 annuités soit 5 754,85 € TTC / an pour le télécom et à 3 150,14 € TTC payé au SDE 04 en 3 annuités soit 1 050,04 TTC / an.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 - Demande de déplacement d'une portion de la voie communale n°8 au niveau de la Combe du Buis pour la remettre à son emplacement cadastral – avis du conseil municipal.**2025-038**

Monsieur le Maire présente une demande de déplacement de la portion de voie communale n°8 qui passe au milieu d'une propriété privée pour la remettre à son emplacement cadastral.

Il précise que cette portion de la voie a été déviée de son emplacement d'origine il y a de très nombreuses années comme on peut le voir sur la photographie datant de 1950.

Les propriétaires actuels souhaitent clôturer leur terrain afin d'éviter le passage des véhicules et afin de sécuriser les lieux compte tenu de la présence du troupeau et des chiens.

Il précise que le demandeur propose de réaliser lui-même les travaux de réouverture de la voie et qu'il sollicite en contrepartie de cet investissement une éventuelle exonération du loyer lié aux conventions de pâturage sur les terres communales dont il bénéficie.

Vincent Blanc : sur quelle longueur la voie a été déviée ? il propose de rédiger un cahier des charges afin d'encadrer l'opération.

Monsieur le Maire : la voie est déviée sur environ 300 mètres, les travaux sont plus conséquents sur environ 30 mètres où il faudra empierrer. Il propose de créer une commission au sein du conseil municipal qui sera chargée de conduire cette opération.

Erik Roger : est-ce que le propriétaire possède les engins pour réaliser ce travail ?

Monsieur le Maire : il a les engins puisqu'il a proposé de faire les travaux lui-même.

Sabine Lopez : est-ce que le chemin a été dévié à cause du ruisseau ?

Bernard Cavallo : il pense qu'il a été dévié effectivement à cause du ruisseau et qu'en cas de réouverture les fortes pluies l'emporteront.

Monsieur le Maire : si cela arrive, la commune devra alors l'entretenir. Il propose de donner un avis favorable à cette demande sous réserve que les travaux soient réalisés en conformité. Il paraît logique de remettre la voie à son emplacement cadastral, d'autant plus si celle-ci ne se trouve pas au bon endroit et si elle traverse une propriété privée. Il propose de parler de la demande d'exonération du loyer de pâturage après la réception des travaux.

Nicolas Roberto : il n'est pas contre mais il faut encadrer l'opération. Il est pour la création d'une commission qui s'occuperait de ce dossier mais il souhaite que le conseil municipal soit informé de l'avancée et qu'il reste décisionnaire.

Bernard Cavallo : il partage son point de vue, cette opération doit être strictement encadrée, et à ce stade il n'est pas d'accord pour l'exonération des loyers de pâturage.

Monsieur le Maire propose que la commune mandate un huissier pour réaliser un constat à la fin des travaux. Bernard Cavallo, Gilbert Elkaïm, Anthony Richaud et Erik Roger : c'est le demandeur qui doit payer l'huissier. Vincent Blanc : il propose que la commune choisisse l'huissier qui sera payé par le demandeur. Monsieur le Maire : c'est dans l'intérêt commun de régulariser cette situation. Il regrette que le conseil municipal ne souhaite pas prendre en charge les frais d'huissier.

Adopté à l'unanimité, sous conditions :

- autorisation d'ouvrir le chemin à son emplacement cadastral, sur le domaine public avec un revêtement identique au chemin actuel,
- le demandeur est autorisé à réaliser lui-même les travaux de réouverture de la voie
- constat d'huissier choisi par la commune et payé par le demandeur à l'issue des travaux
- aucune exonération de loyer liée aux conventions de pâturage

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise par délégation du conseil municipal depuis la dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, il propose de passer aux questions diverses

Il informe les élus que le locataire du restaurant du Chapeau Rouge demande à retirer les guirlandes d'ampoules colorées sur la terrasse, pour poser de nouveaux éclairages dans les arbres. Il propose d'accéder favorablement à sa demande. Avis favorable du conseil municipal.

Nicolas Roberto : le locataire lui a demandé par ailleurs la possibilité de poser des jardinières pour éviter que les voitures se garent devant la terrasse, au bord de la route départementale.

Monsieur le Maire : il propose d'accéder favorablement à cette demande sachant que les jardinières devront être posées à au moins 2 mètres du bord de la chaussée. Avis favorable du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que les services du Département travaillent sur un projet d'aménagement de la route départementale au niveau du Chapeau Rouge pour réduire la vitesse.

Erik Roger : est-ce que la mairie a du nouveau concernant la Chapelle Notre Dame de pitié.

Monsieur le Maire : nous sommes dans l'attente de la déclaration d'intention d'aliéner qui sera soumise au conseil municipal.

Monsieur le Maire : la panne d'éclairage public sur une partie du haut village n'est pas encore réparée. Un rendez-vous est prévu le lendemain avec les sociétés Eiffage et Enedis afin de régler le problème. Il demandera à ce qu'un câble provisoire soit branché si la remise en service n'est pas possible dans les jours qui viennent.

La séance est levée à 20h40.

Approuvé par le conseil municipal le 10/06/2025.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Erik ROGER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Roger', is written over the right side of the page. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.